



## AVIS PUBLIC

### **Séance extraordinaire du conseil municipal** Adoption du budget 2021 et du programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023

*(Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, art. 474.2)*

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par la soussignée, de ce qui suit :

Le budget pour l'exercice financier 2021 et le programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023 seront adoptés lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal qui se tiendra **le mardi 15 décembre 2020 à 19 h 30 en visioconférence**.

Au cours de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget et sur le programme triennal.

Les personnes intéressées peuvent assister à cette séance en direct en transmettant par écrit, au plus tard le jour de la séance à midi, une demande à cette fin et en y indiquant leurs nom, adresse municipale et adresse courriel à l'adresse : [questioncm@ile-perrot.qc.ca](mailto:questioncm@ile-perrot.qc.ca).

Tout intéressé peut aussi transmettre ses questions ou commentaires par écrit, avant la tenue de la séance, à la même adresse courriel précédemment mentionnée ou à : Madame Zoë Lafrance, directrice des affaires juridiques et greffière, Ville de L'Île-Perrot, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec) J7V 3G1.

Pour de plus amples renseignements sur la procédure pour assister à la séance du conseil en direct ou sur la procédure spéciale pour la période de questions, veuillez consulter le site de la Ville ([www.ile-perrot.qc.ca](http://www.ile-perrot.qc.ca)) et suivre le chemin d'accès suivant : La Ville > Conseil municipal > Coronavirus - Procédure séance du conseil.

Donné à L'Île-Perrot, ce 4 décembre 2020.

*(Original signé)*

Zoë Lafrance  
Directrice des affaires juridiques et greffière